

DRT-2252 : Droit patrimonial de la famille

NRC 51395

Été 2013

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Préalables : DRT 1004 ET DRT , Crédits exigés : 30

Les effets de la conjugalité. Les régimes matrimoniaux : les effets patrimoniaux obligatoires de la conjugalité. Les atteintes au lien conjugal : séparation, divorce, dissolution du couple. Le contentieux familial : la procédure, les modes non contentieux de règlement des conflits.

Plage horaire :

Cours en classe

Lundi 15h30 à 18h20 [DKN-2F](#) Du 6 mai 2013 au 21 juin 2013

Mardi 15h30 à 18h20 [DKN-3C](#) Du 6 mai 2013 au 21 juin 2013

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours :

<https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=46910>

Coordonnées et disponibilités

Marie-Josée Brodeur
Enseignant

1135, Grande Allée Ouest, bureau 110

marie-josee.brodeur.2@ulaval.ca

 418 682-9966 poste 227

 418 658-2301

Soutien technique :

Centre APTI

Pavillon Charles-De Koninck, local 1444

[Site Web du Centre APTI](#)

 apti@fd.ulaval.ca

418-656-2131 poste 3278

Lundi	08h30 à 17h00
Mardi	08h30 à 17h00
Mercredi	08h30 à 17h00
Jeudi	08h30 à 17h00
Vendredi	08h30 à 17h00

Sommaire

Description du cours	3
Objectif général du cours	3
Acquisition de compétences	3
Méthode d'enseignement	3
Contenu et activités	3
Évaluations et résultats	4
Liste des évaluations	4
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	4
Examen relais	4
Examen final	5
Barème de conversion	5
Politique de plagiat	5
Règlement disciplinaire	5
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval	5
Politique en cas d'absence aux examens	6
Évaluation de l'enseignement	6
Étudiants avec déficience physique, trouble d'apprentissage ou mental	6
Matériel didactique	6
Matériel obligatoire	6
Matériel informatique et logiciels	7
Bibliographie	8

Description du cours

Objectif général du cours

1.1 Objectifs généraux :

Compléter l'étude du droit familial dont la première partie a été étudiée dans le cadre du cours *Droit des personnes*. Connaître les règles juridiques régissant la matière et en comprendre la portée théorique, pratique et sociale. Situer la part du droit dans l'évolution contemporaine de la famille et de la conjugalité.

Étudier les points susceptibles d'interprétations diverses, les fondements de ces interprétations et les raisonnements juridiques qui les sous-tendent.

1.2 Habiletés devant être maîtrisées par l'étudiant(e) pour les contrôles :

Énoncer les diverses règles s'appliquant à la matière.

Énoncer les diverses interprétations doctrinales et jurisprudentielles et expliquer leur fondement lorsqu'il y a pluralité d'interprétation; savoir dans un tel cas indiquer la solution dominante.

Appliquer les règles et éléments susmentionnés à des situations concrètes en faisant le lien entre la règle et les faits (résolution de cas pratiques).

Exprimer une opinion personnelle motivée et critique sur les aspects juridiques de l'union conjugale.

Acquisition de compétences

Première année (première session)

- Apprendre à lire et à comprendre des documents juridiques.
- Acquérir un vocabulaire de base en droit.
- Se familiariser avec la qualification juridique.
- S'initier à la logique et au raisonnement en droit.

Première année (deuxième session)

- Consolider les objectifs antérieurs.
- S'initier à la recherche documentaire.
- S'initier à la rédaction juridique (notes de recherche).

Deuxième et troisième années

- Consolider les objectifs antérieurs.
- Se familiariser avec l'anglais juridique.
- Diversifier les habiletés de rédaction dans divers types d'écrits juridiques.
- Développer des habiletés de communication orale en droit.
- Apprendre à étudier une question juridique sous ses aspects théoriques et pratiques.
- Développer une pensée autonome, critique, créatrice et évolutive.

Méthode d'enseignement

Le cours d'une période de trois heures par semaine se donne sous forme magistrale. Les étudiants(es) seront cependant invités(es) à poser des questions et à participer à des discussions. Quelques périodes de cours pourront être employées à la solution de problèmes pratiques. L'étudiant(e) devra préparer les rencontres hebdomadaires en faisant les lectures qui seront préalablement indiquées et sur lesquelles il (elle) pourra être interrogé(e).

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Cours 1: Introduction au droit de la famille	
Cours 2. Les régimes matrimoniaux	
Cours 3. Les atteintes au lien matrimonial	
Cours 4. Les conjoints de fait	
Cours 5. La pension alimentaire pour enfants	
Cours 6. Le patrimoine familial	
Cours 7. Examen de relais	
Semaine de lecture	
Cours 8. Le partage du patrimoine familial	
Cours 9. Les régimes matrimoniaux secondaires	
Cours 10. La dissolution du régime légal de la société d'acquêts	
Cours 11. La pension alimentaire pour ex-conjoints	
La pension alimentaire pour ex-conjoints (suite)	
Cours 12. La prestation compensatoire	
Cours 13. Révision, exercices et période de questions	
Cours 14. Examen final	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen relais	Le 27 mai 2013 de 15h30 à 18h20	Individuel	40 %
Examen final	Le 18 juin 2013 de 15h30 à 18h20	Individuel	60 %

L'étudiant(e) sera évalué(e) sur ses connaissances acquises, sur sa capacité à présenter une synthèse d'une partie de la matière et à solutionner correctement des cas concrets par l'application des règles de droit telles qu'interprétées par la jurisprudence et par la doctrine.

Le raisonnement critique, la forme et la clarté du discours ainsi que l'orthographe sont pris en considération. La syntaxe et l'orthographe font l'objet d'une évaluation 'négative', en ce sens que les lacunes dans la qualité de la langue peuvent faire perdre jusqu'à 5% des points.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen relais

Date : Le 27 mai 2013 de 15h30 à 18h20

Mode de travail : Individuel
Pondération : 40 %

Examen final

Date : Le 18 juin 2013 de 15h30 à 18h20
Mode de travail : Individuel
Pondération : 60 %

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum	Cote	% minimum	% maximum
A+	88	100	C+	62	65,99
A	83	87,99	C	59	61,99
A-	78	82,99	C-	56	58,99
B+	74	77,99	D+	53	55,99
B	70	73,99	D	50	52,99
B-	66	69,99	E	0	49,99

Politique de plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat. Il est possible que vos travaux soient soumis à ce logiciel pour analyse.

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'information sur le référencement, vous pouvez consulter les sites Web suivants :

- [Citer des sources](#)
- [Citer ses sources et éviter le plagiat](#)

Règlement disciplinaire

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La faculté de droit se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils lui offrent le soutien approprié :

- A. En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B. En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C. En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté de droit invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante :

<http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau **Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Politique en cas d'absence aux examens

Veillez consulter le lien hypertexte suivant pour connaître la [politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation](#).

Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, la Faculté de droit procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Étudiants avec déficience physique, trouble d'apprentissage ou mental

Les étudiants en situation de handicap qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du Centre d'aide aux étudiants doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que leurs mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui estiment être admissibles à de telles mesures mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le Centre d'aide aux étudiants au 656-2880, le plus tôt possible.

Le Centre d'aide aux étudiants vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : www.aide.ulaval.ca.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Il n'y a pas de recueils de textes pour ce cours. Les documents seront soit disponibles sur l'ENA soit repérables sur Internet. La liste des lectures préalables sera fournie au début de la session avec le calendrier des rencontres et le plan de la matière.

Ouvrages de référence en droit de la famille (non-obligatoires) :

M.D. CASTELLI et D. GOUBAU, *Droit de la famille au Québec*, 5^{ème} édition, Québec, P.U.L., 2005

J. PINEAU et M. PRATTE, *La famille*, Montréal, Les Éditions Thémis, 2007

COLLECTIF, *Droit de la famille québécois*, Farnham, CCH Ltée, mises à jour sur feuilles mobiles

M. TÉTRAULT, *Droit de la famille*, 3^e édition, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais inc., 2005

Matériel informatique et logiciels

Pour pouvoir suivre ce cours dans sa version électronique, vous avez besoin d'un navigateur au choix, du lecteur PDF Adobe Reader, d'une version à jour de JAVA et du lecteur vidéo Adobe Flash Player.

Logiciels		Adresse web	Prix
Navigateurs	 Microsoft Internet Explorer 8.0 ou +	<ul style="list-style-type: none">• Téléchargement• Procédure d'installation (PC)	Gratuit
	 Google Chrome 17 ou +	<ul style="list-style-type: none">• Téléchargement• Procédure d'installation PC, Mac et Linux	
	 Mozilla Firefox 3.6 ou +	<ul style="list-style-type: none">• Téléchargement• Procédure d'installation PC, Mac et Linux	Gratuit
	 Apple Safari 5.1.2 ou +	<ul style="list-style-type: none">• Téléchargement	
Lecteur PDF	 Adobe Reader version 8.0 ou +	<ul style="list-style-type: none">• Téléchargement	Gratuit
Machine virtuelle	 Oracle Java 6.0 ou +	<ul style="list-style-type: none">• Téléchargement	Gratuit

Plugiciel complémentaire	 Lecteur Adobe Flash	<ul style="list-style-type: none">• Téléchargement• Procédure d'installation (PC)• Procédure d'installation (Mac)	Gratuit
-----------------------------	--	---	---------

Bibliographie

Cette section ne contient aucune information.